

## DÉCISION SUR LES PROJETS D'INSTRUMENTS JURIDIQUES

### La Conférence,

1. **PREND NOTE** des recommandations du Conseil exécutif pour l'examen et l'adoption des projets d'instruments juridiques ;
2. **ADOpte** les projets d'instruments juridiques *suivants* :
  - i. *Projet de statuts du Centre panafricain de formation en statistique (PANSTAT) ;*
  - ii. *Projet de statuts de l'Institut de statistique de l'Union africaine (STATAFRIC) ;*
  - iii. *Projet de statuts de l'Agence humanitaire africaine ;*
  - iv. *Projet de protocole à l'Accord instituant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), relatif à la politique de la concurrence ;*
  - v. *Projet de protocole à l'Accord instituant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), relatif à l'investissement ;*
  - vi. *Projet de protocole à l'Accord instituant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), relatif aux droits de propriété intellectuelle (DPI) ;*
  - vii. *Projet de statuts du Centre d'excellence africain pour les marchés inclusifs (AIMEC) ; et*
  - viii. *Projet des Statuts et Règlements du personnel (SRP).*
3. **RAPPELLE** sa décision Ext/Assembly/AU/Dec.2 (XVII) de novembre 2022 demandant à la Commission de travailler avec le Secrétariat de la ZLECAf et l'AUDA-NEPAD sur une proposition d'accord pour la rationalisation de la gouvernance institutionnelle des DPI sur le continent et de faire rapport aux Organes délibérants en juin-juillet 2023 ;
4. **DEMANDE** à la Commission et au COREP de continuer à travailler sur les propositions de la Commission relatives à la révision des salaires et des avantages, à l'indemnité pour frais d'études, aux jours de congé accumulés ainsi qu'à l'âge de la retraite, et de faire rapport à la quarante-troisième Session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2023.